

Présentation générale de la charte

Les principaux objectifs de la charte pour un Assainissement Non Collectif de qualité dans l'Aube sont de :

- Contribuer à la préservation de l'environnement par un assainissement non collectif de qualité ;
- Instaurer la confiance des particuliers vers ce type d'assainissement et contribuer à la pérennité des installations ;
- Développer les compétences et mettre en avant le savoir-faire des entreprises ;
- Améliorer et harmoniser les pratiques des différents acteurs de la filière.

L'assainissement non collectif représente une filière de traitement adaptée sous réserve qu'il soit bien conçu, bien réalisé et bien entretenu. Sur ce principe, les bureaux d'études, les entreprises de travaux et les entreprises de vidange sont amenées à signer cette charte ainsi que les SPANC.

Quels intérêts pour les professionnels de s'engager dans cette charte de qualité?

- Etre identifié comme un professionnel compétent : La liste des professionnels engagés dans la charte sera diffusée en mairie, au SPANC et via le site internet de la CNATP ;
- Développer son niveau de performance et favoriser les relations lors des chantiers à travers des réunions d'échanges entre professionnels de l'assainissement et le SPANC ;
- Bénéficier d'outils de communication liée à la Charte : autocollants pour véhicules, dépliant d'information, carnet d'entretien,...permettant de se démarquer par rapport aux autres entreprises et d'apporter un meilleur service aux clients.

Selon les décisions du comité de pilotage de la charte, pour que sa candidature soit validée, une entreprise de travaux doit :

- S'engager à respecter les engagements de la charte ;
- Satisfaire à ses indicateurs de compétences techniques :
 - Avoir le DTU 64.1 (dernière version)
 - Avoir suivi une formation récente sur l'assainissement non collectif
- Etre assurées pour les travaux d'ANC (RC et Décennale) ;
- Etre à jour de ses cotisations sociales et fiscales.

Besoin de précision pour remplir ce dossier ?

N'hésitez pas à contacter la CNATP AUBE

75 rue de Preize 10000 TROYES

Tel : 03.25.76.27.80 Fax : 03.25.76.27.89

Mail : cnatp10@gmail.com

Informations sur le chef d'entreprise :

Nom : Né(e) le :

Prénom : Diplôme (s) :

Titres professionnels :

(Exemples : Artisan, Maître Artisan, meilleur ouvrier de France)

Informations sur l'entreprise :

Dénomination ou raison sociale :

Adresse :

Téléphone : Télécopie :

Portable : Mail :

N° de SIRET :

Activité(s) déclarée(s) au répertoire des métiers (RM) et/ou au Registre du commerce et des sociétés (RCS) :

Principale :

Secondaire (s) :

Code APE (Activité Principale de l'Entreprise) :

Spécialités (Exemple : maçonnerie, démolition...) :

.....

Liste des Etablissements :

Effectif de l'entreprise :

Effectif salarié, hors apprenti et hors intérimaire :

Ouvrier : ETAM : Cadre :

Nombre d'années d'expérience de l'entreprise dans le domaine de la maçonnerie/terrassement :

Nombre d'années d'expérience de l'entreprise dans le domaine de l'assainissement individuel :

Nombre de personnes affectées à l'activité d'assainissement individuel :

Nom du ou des référents ANC :

.....

FORMATION CONTINUE

Veuillez mentionner ci-dessous les formations auxquelles ont participé le chef d'entreprise ou les salariés sur l'assainissement (joindre impérativement les attestations de stage ou justificatifs)

Nom du stagiaire	Date	Intitulé de la formation	Organisme de formation

DOCUMENTATION DE REFERENCE AU SEIN DE L'ENTREPRISE :

- DTU 64.1 Mars 2007 (AFNOR)
- Guide Pratique Installation d'assainissement autonome
- Autres : Revues spécialisées, documents de fabricants, (précisez lesquels) :

Nombre d'installations complètes d'assainissement individuel réalisées par l'entreprise depuis deux ans ?

Année	Nombre total d'installations réalisées	Nombre d'installations réalisées dans l'Aube
En cours		
Précédente		
Antérieure		

Quelles sont les filières les plus récentes mises en place par votre entreprise dans l'Aube ou autres départements ?

Noms des clients	Communes des chantiers	Contrôleurs des chantiers	Dates d'installation

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance de la charte pour un assainissement non collectif de qualité de l'Aube, ainsi que de son règlement. Je m'engage à respecter les points suivants :

- Respecter la réglementation en vigueur ;
- Assurer la promotion de la charte ;
- Respecter les décisions du comité de pilotage de la charte ;
- Aller dans le sens d'une harmonisation des méthodes de travail dans le département, sur la base des outils proposés dans le cadre de la charte ;
- Assumer pleinement mes responsabilités dans mon domaine d'intervention ;
- Transmettre au comité de pilotage toute difficulté dans la mise en œuvre ou l'application de la charte ;
- Respecter la procédure administrative pour la mise en œuvre des installations ANC ;
- Réaliser des installations ANC conformes aux règles de l'art et aux règles en vigueur sur la gestion des déchets ;
- Attester d'un niveau de compétence et de formation suffisant en matière d'assainissement non collectif ;
- Participer régulièrement aux réunions techniques organisées dans le cadre de la charte ;
- Être assuré pour les travaux d'ANC (RC et décennale) et être à jour de mes obligations fiscales et sociales ;
- Fournir au maître d'ouvrage une notice d'entretien et un plan de recollement en cas de modification par rapport à l'étude de filière ;
- Contacter les partenaires en cas de problèmes (et arrêter le chantier le cas échéant) ;
- Prévenir le SPANC de la période de démarrage des travaux envisagés ;
- Respecter un délai minimum de un ou deux jours ouvrables pour prévenir les SPANC de la fin des travaux ;
- Sous-traiter des travaux d'ANC uniquement avec des entreprises engagées dans la charte.

Je transmets les documents suivants au secrétariat de la charte :

- La présente demande d'habilitation complétée dans son intégralité et signée
- Les attestations d'assurance responsabilité civile et garantie décennale
- Attestation liée aux cotisations sociales (RSI, Caisse de Congés Payés, ProBTP, ASSEDIC, etc....) et fiscales (TVA, impôts sur les sociétés, etc....) : DC7 ou attestations de l'année précédente
- Un extrait d'inscription au répertoire des métiers ou un extrait K BIS du Registre du Commerce et des Sociétés
- Les attestations de formation(s) du chef d'entreprise et des salariés
- Le règlement d'adhésion à la charte : 80€ (adh. CNATP/CAPEB ou FNSA, joindre une attestation d'adhésion) ou 250 € (non adhérents), à l'ordre de CNATP10.

Renseignements certifiés exacts sous peine de non attribution

Fait à : Le :

Cachet et signature :